



ACEPP
83

La petite gazette du Var

Juillet 2018, n°38

Sommaire :

-L'école
obligatoire dès 3
ans à la rentrée
2019

-Rapport du
HCFEA :
« Comment
lutter contre la
pauvreté des
familles et des
enfants ? »

-La prochaine
rencontre inter-
structures 2018

-Revalorisation
du RMB

-La COG 2018-
2022

-Que se passe t-
il dans le
réseau ?

FAITES CIRCULER !!!

Vous pouvez la photocopier ou l'afficher

EDITO

Bonjour à tous,

Cette gazette débute avec le thème de l'école maternelle obligatoire... Oui, à la rentrée scolaire 2019. C'est à dire une année pour organiser cette réforme.

Soit :

- Pour les communes et les équipes pédagogiques des écoles, prévisions de classes, cantine et salles de repos à prévoir en conséquence.
- Pour les accueils de la petite enfance : créations ou/et actualisations des projets « passerelle » avec les structures scolaires (maternelles et écoles primaires).

Tout cela impliquera un grand travail de partenariat pour des projets pédagogiques construits en adéquation avec la réforme. Les structures parentales devront aussi faire force de propositions.

En parallèle, le plan pauvreté dont un axe nous concernera : scolarité dès 3 ans et un « plan crèches » (lieu de prédilection pour le développement du langage) comprenant une aide financière aux mères seules (peut-être aussi aux pères, cela arrive aussi...) afin qu'elles puissent se libérer pour travailler.

Bref, les structures petites enfances vont encore avoir du « pain sur la planche », un travail riche de réflexions pour la mise en place des projets pour ces réformes.

Pour ce moment de l'année, le réseau ACEPP83 nous présente encore de belles initiatives estivales. Entre jeux d'eau, pique-niques et autres festivités, le bureau et moi-même vous souhaitons un bel été.

Nelly DELAGE

Vice-Présidente de l'Acepp83



Nous vous informons que l'ACEPP83 a déménagé.
A partir du 1er juillet 2018, il faudra envoyer vos courriers
au :

1 Rue Notre Dame du Peuple 83300 DRAGUIGNAN.
Le téléphone et le mail restent inchangés.

L'école obligatoire à partir de trois ans dès la rentrée 2019

Dès la rentrée 2019, l'instruction sera obligatoire à partir de l'âge de 3 ans au lieu de 6 ans actuellement, a annoncé le président de la République en ouverture des Assises de l'école maternelle, le 27 mars, afin de « *corriger les inégalités devant le langage, qui est la clé de tout apprentissage* ».

Si 97,6 % des enfants sont aujourd'hui inscrits à l'école maternelle, cette scolarisation recouvre en réalité "des pratiques profondément différentes", a poursuivi Emmanuel Macron. La fréquentation de l'école maternelle ne concerne que 80 % des enfants dans les DOM et des « *disparités dans la journée* », avec des enfants qui ne vont pas à l'école l'après-midi « *pour ne pas payer la cantine* » assure le Président. L'école maternelle n'est aujourd'hui « *ni obligatoire ni pleinement reconnue* », a considéré le chef de l'Etat, appelant à « *construire l'égalité* » en agissant sur ce levier de l'assiduité obligatoire.

Pour accompagner cette mesure, le ministère prévoit la création de 800 postes.

Reste qu'avec un enseignant pour 22 enfants, la France présente un taux d'encadrement plus faible que les moyennes de l'Union européenne (1 pour 13), selon une récente note de France Stratégie. Parallèlement, le Président de la République entend encourager "les innovations et les organisations" en matière d'accueil des moins de 3 ans. Il n'est toutefois pas question de rendre cet accueil obligatoire car, selon les enfants, ce n'est « *pas toujours souhaitable* », a-t-il souligné. Dans les quartiers les plus défavorisés, par exemple, il estime qu'il est « *parfois bénéfique d'ouvrir l'école avant 3 ans, selon l'appréciation des élus et des professionnels de l'Education nationale* ». Il a promis que « *le gouvernement donnera les moyens* » pour ouvrir des classes pour les moins de 3 ans dans « *les endroits où cela apparaît pertinent* ».

Le chef de l'Etat veut aussi une continuité entre la crèche et l'école maternelle, une piste avancée par France stratégie et dans un rapport récent sur la pauvreté remis à la ministre de la Santé, Agnès Buzyn.

Un décret doit paraître prochainement concernant cette annonce

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge rend son rapport

Le Président de la République a décidé, le 17 octobre 2017, d'engager l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) publie, le 5 juin 2018, un rapport dans lequel il présente des propositions pour lutter contre la pauvreté des familles et des enfants.

L'objectif du Conseil de la famille est d'apporter une contribution à cette stratégie et aux débats sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de soumettre des pistes pour améliorer la situation des familles pauvres ou en risque d'exclusion sociale.

Deux raisons principales motivent le choix de ce thème de travail :

- l'importance du taux de pauvreté des enfants
- l'importance des phénomènes de reproduction sociale en la matière

Pour le Haut Conseil, « notre société ne peut se satisfaire de ce double constat, et il est impératif qu'une politique dynamique et volontariste de lutte contre la pauvreté soit engagée, qui devrait se fixer pour ambition l'éradication de la pauvreté des enfants ».

Le Conseil souhaite apporter une contribution au sujet en mettant l'accent sur **6 questions importantes** :

- Les prestations financières, premier outil à disposition des pouvoirs publics pour lutter contre la pauvreté ; le rapport examine trois scénarios alternatifs de renforcement des prestations financières ciblées en direction des familles pauvres ;
- Un accompagnement social et un accès à des services collectifs suffisants pour aider les familles fortement précarisées à sortir de la pauvreté ; un plus fort investissement des services sociaux et de pôle emploi est nécessaire. On ne peut qu'être inquiet du recul, ces dernières années, des actions menées et des financements qui leur sont consacrés ;
- L'accessibilité à un mode d'accueil et aux dispositifs de soutien à la parentalité pour les familles en situation de pauvreté et/ou en parcours d'insertion ; il s'agit d'un enjeu majeur pour le retour sur le chemin de l'emploi des mères seules ainsi pour la socialisation et le développement des enfants ; là aussi, des efforts importants restent à engager ;

- Les cantines scolaires : il n'y a rien de pire pour un enfant que de passer sa journée le ventre vide, et le fait de pouvoir bénéficier d'un repas complet et équilibré le midi est une des conditions nécessaires pour pouvoir bénéficier des apprentissages que propose l'école ; le rapport fait un ensemble de propositions en la matière ;

- Le regard que portent les institutions et les services sociaux sur les familles apparaît important pour ces dernières ; souvent, ce regard est davantage orienté vers la recherche de la faute, de la défaillance ou du manque, que vers la compréhension et l'aide, ce qui nourrit la crainte des familles concernées, en particulier pour leurs enfants.

Et une méfiance vis-à-vis des institutions dans laquelle s'enracine un risque de non recours aux prestations et services sociaux ; changer ce regard est fondamental ;

- Enfin le non-recours aux prestations et aux services est encore trop important pour ces familles : la complexité de la législation, la fermeture des guichets et la difficulté à trouver un accompagnement pour remplir des demandes, la fracture numérique, dressent un ensemble croissant d'obstacles auxquels il convient que les organismes sociaux répondent.

Pour le consulter en intégralité : http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/NOTE_Synthese_-_pauvrete_et_familles_-5_juin.pdf

La prochaine rencontre inter-structures 2018

L'Acepp83 est heureuse de vous donner rendez-vous dans ses nouveaux locaux pour une rencontre inter-structures **le jeudi 8 novembre 2018 de 9h30 à 12h et/ou de 13h30 à 16h30**.

Le thème de cette prochaine rencontre portera sur le partenariat qu'entretient les structures avec les institutions et les parents.

En espérant vous y rencontrer nombreux(ses), n'hésitez pas à vous faire accompagner de parents bénévoles.

Revalorisation du RMB

L'extension du revenu minimum de branche (RMB) vient d'être publiée au Journal Officiel du 14 juillet 2018 donc l'application est devenue obligatoire pour toutes les associations à partir du mois de juillet 2018.

Concernant l'augmentation de la valeur du point, pas encore d'extension.

Pour consulter le décret paru au JO, rendez-vous sur le site de l'Acepp83.

COG 2018-2022

La CNAF a adopté la nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022.

Pour mémoire, la COG fixe les grandes ambitions en matière de politique familiale pour les cinq ans à venir, et les **moyens** pour y parvenir.

Bien que celle-ci n'ait pas encore été signée, quelques éléments sont déjà définis :

- Augmentation du fond national d'action social de 2% par an (contre 4.3 % par an sur 2014-2017), ce qui laisse présager d'une faible augmentation de la PSU.
- Création de 30 000 places en crèche d'ici 2022, dont une partie en QPV.
- Création de 500 LAEP.
- Bonification de la PSU pour les EAJE porteurs de projets sur la mixité sociale et le handicap.

Nous attendons les déclinaisons pratiques de ces mesures.

Mais d'ores et déjà ce pose le problème des moyens, en particulier pour les EAJE : Création de places, mais quid du renforcement de l'existant (budget de fonctionnement) ?

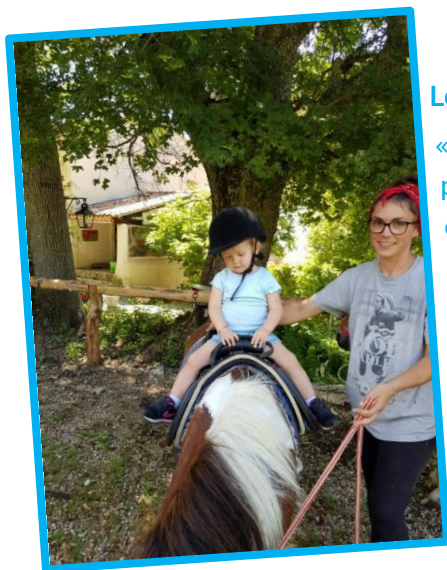
Est évoqué également une augmentation du prix plancher... En même temps qu'un renfort du soutien à la parentalité. Ce qui interroge sur la cohérence de la politique familiale...

L'acepp83 vous informera des suites...

La petite gazette du Var

Que se passe t-il dans le réseau ACEPP83 ?

Dans ce numéro d'été, nous avons souhaité mettre à l'honneur les festivités estivales que vous avez pu organiser dans vos crèches.



Le multi-accueil DOREMI à Châteaudouble :

« Dans le prolongement de notre projet pédagogique qui porte sur la découverte de notre environnement la crèche a effectué une sortie de fin d'année à la ferme pédagogique de Bargème.

Durant cette journée les enfants ont pu découvrir les animaux de la ferme, leur donner à manger, câliner les ânes et même pour ceux qui le souhaitent faire un baptême de poney

Une super journée au grand air dans un cadre enchanteur »

Marie-Laure Michel, directrice



La Crèche GROS CALIN à Six-Fours les Plages

« Nous avons organisés deux jardins avec des animations » :



Jardin nord, tenu par l'équipe :

- promenade des senteurs : ballotins suspendus à sentir,
- rue des cascades : jeux d'eaux,
- chaussures des géants : boîtes chaussures remplies de différents matériaux,
- canal musical : instruments suspendus en libre accès,
- traces des petits peintres : peinture végétale avec les pieds.
- cinéma : petite vidéo



journée à la crèche.

Jardin sud, organisé par l'équipe associative :

-buffet

Les nouvelles familles étaient invitées.

« Belle collaboration »

Marie-Laure De Fournas, directrice

Les formations ACEPP83

Nous vous informons que la formation « Animer un atelier d'éveil musical » animée par Céline ISTRE a été reportée **les 27 septembre et 22 novembre 2018**. Si vous êtes intéressés par cette formation, n'hésitez pas à nous contacter.

Toutes nos formations proposées dans le catalogue peuvent être organisées en intra et adaptées à votre projet. N'hésitez pas à nous contacter.

L'acepp83 est une
fédération :



Elle est soutenue
par :



LE DÉPARTEMENT



FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE ASSOCIATIVE

